

LE DÉPUTÉ PHILIPPE KNAEPEN (MR) SENSIBILISE LES AUTRES PARTIS

« 200 enseignants belges victimes d'une injustice »

Justice pour les enseignants belges qui travaillent dans nos écoles à l'étranger. Un texte a été voté en Commission de l'éducation, au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Proposé par le MR, il a été cosigné par le PS, le cdH, Écolo et Défi. Tous souhaitent que le gouvernement reconnaisse l'ancienneté de ces enseignants nommés par nos autorités et engagés dans les écoles belges à l'étranger pour les années prestées, afin qu'ils ne doivent plus recourir à l'interruption de carrière pour enseigner là-bas. Cela peut paraître incroyable, mais un enseignant belge qui travaillerait dix ans dans l'une des six écoles belges à l'étranger (plus de 3.300 élèves scolarisés à Bujumbura, Kigali, Kinshasa, Lubumbashi, Casablanca et Rabat) ne peut s'appuyer sur cette expérience pour valoriser sa carrière. À son retour en Belgique, c'est comme s'il y avait un « trou » de dix ans dans sa carrière : son ancienneté n'est pas reconnue.

« Nous étions en mission parlementaire à Casablanca quand des enseignants sont venus nous expliquer cela. Nous n'en revenions pas », explique Philippe Knaepen, le député libéral à l'origine de ce texte. Il décide de faire quelque chose pour ces 200 personnes. « Ces écoles participent au rayonnement de notre enseignement. Elles ne coûtent rien à nos autorités si ce n'est le passage d'un inspecteur. Les statuts de ces enseignants sont divers et variés selon l'école dans laquelle ils se trouvent. La Fédération ne paie pas leur traitement, car ils ne sont pas considérés comme du personnel expatrié. Ils sont donc payés par les établissements scolaires eux-mêmes, via des contrats locaux soumis au droit local. »

DROITS PERDUS

Néanmoins, les offres d'emploi sont relayées par le site officiel du ministère de l'Éducation. « Si l'enseignant est nommé ou engagé à titre définitif, il doit protéger ses droits statutaires par un congé, en l'occurrence la disponibilité pour convenance person-

nelle », reprend l'élu MR. « Ces raisons font qu'il est difficile pour ces écoles de garder les profs plus de deux ans, car ils risqueraient de perdre leurs droits en Belgique. Or, la stabilité des équipes pédagogiques contribue à la qualité de l'enseignement dispensé. » M. Knaepen est heureux d'avoir pu convaincre les autres partis, ce qui ne semblait pas gagné d'emblée. « La mesure ne va pas grever le budget de la Fédération. Le texte demande à la ministre de l'Éducation, M^{me} Schyns, et au gouvernement de modifier ce qui nous semble une injustice. »

DIDIER SWYSEN